

Conseil général

Séance n° 1

du jeudi 17.06.2010, de 19:30 à 22:45,
salle de gymnastique de St-Romain

Président	Bertrand Vianin
Secrétaire	Patricia Constantin
Présents PDC	Bentho Marylise - Bétrisey Sophie - Blanc Viviane - Chabbey Patrice - Darbellay François - Dussex Mathieu - Gaudin Laurette - Pralong Daniel - Rey Laurence - Riand Jean-Pierre - Travelletti Richard - Vianin Bertrand
Entente communale	Bonvin Grégoire - Constantin Ted - Darbellay Métrailler Isabelle - Jollien Benoît - Schild Hervé
PS	Aymon Egide - Beney Georgy - Constantin Patricia - Cotter Daniel - Cotter Patricia - La Sala Aline - Morard Gino - Morard Joël - Thurre Benoît - Travelletti Christiane
Conseil communal	Aymon Marco - Bétrisey Georgy - Bonvin Nicole - Jollien Nicole - Morard Bernard - Mottet Vivian
Secrétaire communal	Follonier Thierry
Excusés	Ferrari-Dussex Christina - Muller Lionel - Délétroz Sébastien - Savioz Dominique

M. Bertrand Vianin salue les conseillers généraux et communaux ainsi que le public. Il informe les conseillers généraux sur la motion déposée par l'Entente et le postulat de M. Patrice Chabbey. Une copie de ces deux documents sera jointe avec le procès-verbal.

M. Marco Aymon salue les personnes présentes. Il excuse la conseillère Mme Dominique Savioz.

DEBATS

1	1	Contrôle des présences

27 conseillers généraux ont signé la liste des présences. Sont excusés : Mme Christina Ferrari-Dussex, M. Lionel Muller, M. Sébastien Délétroz. L'assemblée peut valablement délibérer.

2	2	Approbation de l'ordre du jour

M. Bertrand Vianin donne lecture de l'ordre du jour. L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

Divers annoncés : M. Egide Aymon - Mme Isabelle Darbellay Métrailler - M. Daniel Pralong – M. Mathieu Dussex - M. Ted Constantin.

3	3	Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 17 décembre 2009

Le procès-verbal a été envoyé dans le délai. Ce dernier ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est accepté à l'unanimité. **M. Bertrand Vianin** remercie Mme Patricia Constantin pour la tenue du procès-verbal et M. Richard Travelletti pour l'enregistrement.

4	4	Approbation des crédits complémentaires

M. Bertrand Vianin rappelle la loi sur les communes concernant l'approbation des crédits complémentaires.

M. Gino Morard salue les personnes présentes. Il remercie la commission de gestion pour le travail fourni ainsi que la commune pour les renseignements fournis. **M. Grégoire Bonvin** donne lecture du rapport de la commission de gestion concernant les crédits complémentaires.

Chaque groupe accepte l'entrée en matière.

M. Patrice Chabbey relève qu'aucun crédit complémentaire n'a été demandé pour la route de Bonnefille. Cependant il faut relever un dépassement de Fr. 77'334.-- ce qui représente une différence avec le budget de plus de 11%.

M. Marco Aymon prend acte de la remarque de M. Patrice Chabbey.

M. Bertrand Vianin passe au vote.

Vote :

*25 voix pour
1 voix contre
0 abstention*

5	5	Approbation des comptes 2009

M. Bertrand Vianin rappelle l'ordre des débats. **M. Grégoire Bonvin** donne lecture du rapport de la commission de gestion.

Pour le groupe PS, **M. Egide Aymon** salue la réalisation de la quasi-totalité des investissements. Il relève l'excellent travail de la commission de gestion et accepte l'entrée en matière.

Pour le groupe de l'Entente, **Mme Isabelle Darbellay Métrailler** relève également le travail de la commission de gestion et accepte l'entrée en matière.

Pour le groupe PDC, **M. Daniel Pralong** relève également l'excellent travail de la commission de gestion, signale la bonne maîtrise des dépenses et accepte l'entrée en matière.

M. Bertrand Vianin propose de traiter les comptes 2009 chapitre par chapitre. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Message introductif

Mme Isabelle Métrailler Darbellay relève que dans les pages 4 et 5, l'écart pourrait être également indiqué en pourcentage pour chaque rubrique.

Comptes d'investissement

Chapitre 7

710.501.03 – 710.501.04

M. François Darbellay rappelle que lors de la dernière législature, le conseiller en charge des eaux avait présenté l'importance des travaux à entreprendre pour une rénovation planifiée des eaux usées. Il constate que sur le budget de Fr. 275'000.-- seulement Fr. 108'000.-- ont été investis. Il demande la raison pour laquelle le montant budgétisé n'a pas été utilisé.

M. Georgy Bétrisey informe qu'en 2009, suite à d'importants dégâts survenus dans la centrale de filtration de Probon, une intervention rapide a été nécessaire. L'accent a été mis sur cette rubrique.

Actif

M. Daniel Pralong 15.155.02 : Prêt Fondation Zeuzier Fr. 80'000.--. Il demande si aucun amortissement n'est prévu. **M. Marco Aymon** informe qu'un montant devait être versé par le casino de Crans-Montana. Cependant aucune convention écrite n'a été établie entre la fondation et le comité du casino. Ce montant a pour l'instant été laissé dans les comptes car la commune a fait un prêt à l'association de Zeuzier.

M. Patrice Chabbey demande des renseignements sur l'inventaire des engagements conditionnels figurant à la fin du fascicule.

Questions :

Pourquoi l'engagement pris par la commune pour le spa wellness ne figure-t-il pas dans les engagements conditionnels ?

Pourquoi le cautionnement du prêt LIM en faveur de Télé Anzère SA pour l'enneigement a-t-il augmenté de 1'750'000 à 1'900'000 de 2008 à 2009 ?

Existe-t-il une gestion des risques sur ces engagements conditionnels ?

Existe-t-il des règles établies par l'Etat du Valais sur ces engagements conditionnels ?

M. Bernard Morard informe qu'un engagement conditionnel n'est pas un engagement figurant au bilan. C'est un engagement où la commune est subsidiairement responsable d'une dette prise par un tiers. Il y a donc une analyse de la solvabilité du tiers par des établissements financiers. La commune a une vision globale et une maîtrise sur les différents éléments figurant dans les engagements conditionnels. En ce qui concerne le montant du cautionnement de Télé Anzère SA, il souligne qu'il faudra vérifier.

M. Marco Aymon pense qu'il y a certainement une petite erreur. Ce point sera contrôlé et la réponse sera donnée ultérieurement.

M. Richard Travelletti relève que la commune a mandaté un office d'encaissement pour les montants impayés (par exemple impôts). **M. Marco Aymon** signale le nombre important de commandement de payer à envoyer par la commune. **M. Bernard Morard** précise que la commune est ouverte à étudier des solutions dans certains cas.

M. Marco Aymon remercie la commission des finances et la commission de gestion pour leur travail.

Vote :

26 voix pour (unanimité)

6	6	Cautionnement communal de Fr. 4'000'000.-- en faveur de Télé Anzère SA

M. Bertrand Vianin rappelle l'article 7 du règlement du Conseil général.

M. Gino Morard remercie Télé Anzère SA pour les informations données. Il s'excuse auprès du bureau pour l'erreur qui s'est glissée dans son rapport. La séance d'information a été organisée par le bureau et non par Télé Anzère SA.

M. François Darbellay donne lecture du rapport de la commission de gestion sur la demande de cautionnement communal en faveur de Télé Anzère SA.

Mme Isabelle Darbellay Métrailler relève l'importance de Télé Anzère SA et accepte l'entrée en matière. A la page 2 du rapport, elle demande de clarifier le point concernant le montant de 1.1 millions.

Pour le groupe PDC, **M. Daniel Pralong** remercie la direction de Télé Anzère SA et la commission de gestion et accepte l'entrée en matière.

Pour le groupe PS, **M. Egide Aymon** accepte l'entrée en matière.

M. Daniel Pralong relève que chacun a pu se faire une idée sur cette demande de cautionnement. Il rappelle que ce cautionnement permettra d'économiser Fr. 300'000.--. Il permettra à Télé Anzère SA de bénéficier d'une bonne situation financière.

Mme Isabelle Darbellay Métrailler relève l'engagement de Télé Anzère SA. Elle rappelle le principe d'un cautionnement. Le groupe de l'Entente encourage le Conseil général à voter oui à cette demande.

M. Patrice Chabbey revient sur une intervention de M. Marco Aymon figurant dans le procès-verbal de la séance de novembre 2009 : *"la commune a été appelée suite aux déboisements intempestifs de Télé-Anzère. Ce dossier doit être mis à jour. Un télésiège devra être construit, mais aux conditions demandées par les écologistes, soit la remise à jour complète du plan de zone et remise à l'enquête. L'option prise par le conseil communal a été claire. La piscine est réalisable. Il a donc décidé d'investir dans ce projet. Si le projet des remontées mécaniques est réalisable dans 2 ou 3 ans, le CC soutiendra les remontées mécaniques avec l'appui du Conseil général."*

M. Patrice Chabbey souhaite qu'à l'avenir toutes les demandes faites à la commune soient transmises pour information au Conseil général.

M. Marco Aymon revient sur la présentation faite par Télé Anzère SA et rappelle que les informations données étaient claires.

M. Bernard Morard informe que le conseil communal a refusé la demande de 5 millions pour rembourser les créanciers et de 2 millions pour le télésiège. Un prêt direct avait été sollicité. Cette position est plus risquée pour la commune. Par le biais du cautionnement, l'engagement de la commune est indirect (conditionnel) et donc moins risqué.

Vote :

*25 voix pour
1 voix contre*

M. Patrice Chabbey demande que le CG se prononce sur un référendum facultatif.

*1 voix pour
1 abstention
24 voix contre*

La demande est refusée.

7	7	Règlement d'utilisation des installations du stade de Lényre

M. Bertrand Vianin informe que le bureau a mandaté une commission ad hoc pour l'étude de ce règlement.

Mme Christiane Travelletti, présidente, remercie la commission pour le travail effectué.

M. Mathieu Dussex donne lecture du rapport de la commission ad hoc.

M. Daniel Pralong remercie la commission ad hoc. Le groupe PDC accepte l'entrée en matière.

M. Egide Aymon souhaite que l'on retrouve de la sérénité dans ce dossier et au nom du groupe PS accepte l'entrée en matière.

Mme Isabelle Darbellay Métrailler accepte l'entrée en matière.

M. Bertrand Vianin propose l'acceptation du règlement en une seule lecture. Proposition acceptée à l'unanimité.

Mme Isabelle Darbellay Métrailler demande un complément d'informations concernant l'article 3, indemnisation : la répartition est-elle déjà faite ?

M. Vivian Mottet relève que les tâches sont réglées par la convention.

Elle demande si à l'article 4 il est prévu une prise en charge éventuelle par la commune d'Arbaz.

M. Vivian Mottet informe que chaque commune possède son terrain et donc contribue aux charges de son terrain respectif.

M. Daniel Pralong demande si lors de la mise à disposition pour d'autres sociétés, la location est-elle facturée ou non et qui est chargé de l'encaissement. **M. Marco Aymon** relève que la venue de la

Corée du Nord a coûté de l'argent. Pour pouvoir facturer les infrastructures à d'autres clubs, il faut un acheteur et un vendeur et pour l'instant, cela n'est pas encore le cas.

Vote :

Accepté à l'unanimité.

8	8	Règlement concernant l'utilisation des salles et des immeubles communaux et bourgeoisiaux

M. Bertrand Vianin informe qu'une commission ad hoc, présidée par Mme Christiane Travelletti, a été nommée. **M. Mathieu Dussex** donne lecture du rapport de la commission.

Les 3 groupes acceptent l'entrée en matière.

Mme Nicole Jollien revient sur la question de la commission concernant l'utilisation des salles de classe de Botyre seulement durant les vacances d'été. Elle relève que beaucoup de matériel est entreposé dans les classes. Par contre les classes du CO sont presque vides et ces salles peuvent donc plus facilement être mises à disposition. C'est la raison pour laquelle il est spécifié "pour les enfants" dans l'annexe 1.

M. Bertrand Vianin propose d'accepter le règlement en une seule lecture.

Vote :

22 voix pour

La proposition est acceptée.

M. Bertrand Vianin donne connaissance du document transmis par l'Entente concernant des propositions de modifications à apporter au règlement.

Mme Isabelle Darbellay Métrailler donne des explications sur la réflexion du groupe.

M. Mathieu Dussex fait part de son étonnement sur la présentation de ce document.

M. François Darbellay rappelle que l'on peut arriver en séance plénière avec des propositions.

M. Ted Constantin rappelle que pour le RQZ, il y a eu des modifications apportées en séance plénière.

Proposition de l'Entente :

Annexe 1

Chapitre 2, art. 3.

*L'utilisation usuelle pour les sociétés à **but non lucratif** actives sur le territoire communal n'est pas facturée. Les utilisations ponctuelles pour **d'autres** manifestations publiques **peuvent être** facturées sur décision du Conseil communal.*

Vote :

15 voix pour
1 avis contraire
2 abstentions

La proposition est acceptée.

Annexe 2 : CO de St-Romain

Chapitre 2, art. 2.

*Sur demande écrite, formulée à l'administration communale, au plus tard le 15 mai de l'année de location, les salles de classe pourront être mises à disposition des sociétés ou associations **communales** pour des activités extrascolaires destinées aux enfants **et pour des activités de formation d'adultes, cela en dehors des horaires scolaires.***

Vote :

23 voix pour
1 avis contraire
2 abstentions

La proposition est acceptée.

Chapitre 2, art. 3

*L'utilisation usuelle pour les sociétés **à but non lucratif** actives sur le territoire communal n'est pas facturée. Les utilisations ponctuelles pour **d'autres** manifestations publiques **peuvent être** facturées **sur décision du Conseil communal.***

Chapitre 3, art. 5

*L'utilisation usuelle pour les sociétés **à but non lucratif** actives sur le territoire communal n'est pas facturée. Les utilisations ponctuelles pour **d'autres** manifestations publiques **peuvent être** facturées **sur décision du Conseil communal.***

Chapitre 5, art. 11

*L'utilisation usuelle pour les sociétés **à but non lucratif** actives sur le territoire communal n'est pas facturée. Les utilisations ponctuelles pour **d'autres** manifestations publiques **peuvent être** facturées **sur décision du Conseil communal.***

Chapitre 7, art. 16

1. Lors de répétitions ou préparations à un concert/**spectacle**
2. Lors de concerts / **spectacles**

Vote :

12 voix pour
2 avis contraire
12 abstentions

La proposition acceptée.

Annexe 5 : Pré des Sœurs

Art. 3

*L'utilisation usuelle pour les sociétés à **but non lucratif** actives sur le territoire communal n'est pas facturée. Les utilisations ponctuelles pour **d'autres** manifestations publiques **peuvent être** facturées **sur décision du Conseil communal.***

Vote :

*15 voix pour
1 avis contraire
10 abstentions*

La proposition est acceptée.

Art. 6

Suppression de l'article.

Vote :

*10 voix contre
6 voix pour la suppression
10 abstentions*

La proposition est refusée.

Proposition de la commission ad hoc

Annexe 2

Art. 16 a)

*Deux fois l'an et pour un jour, la location du préau et/ou de la salle de gymnastique de St-Romain **et/ou de Botyre** est gratuite*

Vote :

25 voix pour

La proposition est acceptée.

Nouveaux alinéas à l'art. 16.

Art. 16 c)

Les sociétés actives lors des manifestations culturelles de la commune d'Ayent telles que Nouvel An, Pâques, Pentecôte, Fête-Dieu, 1^{er} août, Fête patronale, 1^{ère} Communion, Confirmation, etc., peuvent disposer du préau ainsi que de la salle de gymnastique de St-Romain gratuitement aux conditions suivantes :

- 1. Lors de répétitions ou préparations à un concert/spectacles***
- 2. Lors de concerts/spectacles***

Vote :

25 voix pour
1 abstention

La proposition est acceptée.

Art. 16 d)

L'utilisation des salles pour les lotos organisés dans le cadre du planning annuel est gratuite pour toutes les sociétés communales.

Vote :

26 voix pour

La proposition est acceptée.

Annexe 5 : locaux place pré des sœurs

Art. 6

Deux fois l'an et pour un jour, la location des locaux place Pré des Sœurs est gratuite pour les sociétés communales. Les tarifs sont maintenus pour les jours supplémentaires.

Vote :

19 voix pour
7 abstentions

La proposition est acceptée.

Annexe 7 : abri de la Boucielle

Nouvel article 4

Tarif sociétés communales

Les sociétés actives sur le territoire communal sont au bénéfice d'un rabais de 20%.

Vote :

25 voix pour
1 abstention.

La proposition est acceptée.

M. Bertrand Vianin propose de passer au vote du règlement avec les modifications susmentionnées.

Vote :

24 voix pour
2 abstentions

Le règlement est accepté.

9	9	Divers

M. Egide Aymon relève qu'au budget 2010, un montant était prévu pour le traitement des plantes envahissantes. **Mme Nicole Bonvin** informe qu'il n'y a pas de volonté d'agir au niveau de l'Etat du Valais. Il existe deux possibilités : sulfater avec un herbicide (test sur des parcelles avec différents produits – produit écologique (possibilité de sulfater au bord des torrents), produit en cours d'homologation au niveau européen ou trouver une solution avec les paysans.

M. Egide Aymon demande des informations sur Le centre de tri des déchets verts. **M. Marco Aymon** informe que ce dossier est en attente d'informations du forestier. Les ordres ont été donnés. Le conseil communal a décidé de nommer une commission pour mettre en soumission et évaluer le coût. Les démarches auprès du service des forêts ont été faites.

M. Isabelle Darbellay Métrailler demande si la commune pourrait envisager d'utiliser un radar préventif qui indique la vitesse ? **M. Marco Aymon** informe que la commande a été passée pour des jours de contrôle.

M. Daniel Pralong souhaite avoir des informations sur les problèmes de la destination « Cœur du Valais » et la position de la commune à ce sujet.

M. Marco Aymon rappelle que la destination "cœur du Valais" comprenait : Sion-Région / Anniviers tourisme. Veysonnaz s'est retiré. Le val d'Hérens se développe par rapport à la biosphère. La réservation directe depuis 2009 est maintenant tombée à l'eau. Le nom est contesté. Une nouvelle proposition serait de créer un bureau pour fournir des prestations. Cependant, tout semble fortement compromis.

M. Mathieu Dussex a constaté que sur une publicité pour le MMM il était indiqué comme sponsor la commune d'Ayent. **M. Marco Aymon** informe que la commune a reçu une demande de participation qui a été transmise à l'office du tourisme. Par contre, il ne possède pas d'autres informations.

M. Ted Constantin félicite les personnes qui se sont investis dans la venue de la Corée du Nord à Anzère.

M. Bertrand Vianin informe que le bureau du CG a été invité à un échange des bureaux des conseils généraux le 2 septembre. De plus, il invite les conseillers généraux à réserver la date du 11 septembre pour la sortie annuelle du CG. Il rappelle que la prochaine séance aura lieu le 16 décembre 2010.

M. Marco Aymon remercie toutes les personnes présentes.

M. Bertrand Vianin clôt l'assemblée. Il est 22 h 45.

**LE CONSEIL GENERAL
DE LA COMMUNE D'AYENT**

Le Président
Vianin Bertrand

La Secrétaire
Constantin Patricia